

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.22.B**

**PLIE : mise en oeuvre
de marchés de
prestations de
services : demande
de subvention auprès
du fonds social
européen (FSE)**

LE VINGT DEUX MAI DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES SOLIDAIRES - PLIE	Rapporteur : Monsieur DAURE
PLIE : MISE EN OEUVRE DE MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)	

Par délibération n°479 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé un protocole transitoire pour l'année 2008 prévoyant d'assurer l'accompagnement vers l'emploi de 750 nouveaux bénéficiaires et de poursuivre l'accompagnement des 590 personnes restant à l'achèvement du protocole transitoire de 2007.

Pour remplir ses missions, la ComAGA a recours à des marchés attribués à des partenaires spécifiques (structures d'insertion par l'activité économique ou ANPE) et à des subventions du fonds social européen (FSE) attribuées à des partenaires publics sur des projets pertinents. Afin d'obtenir un financement européen pour ces marchés, il convient de déposer une demande de subvention formelle. La ComAGA a ainsi lancé un marché à procédure adaptée alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : accompagnement des bénéficiaires des clauses d'insertion dans les marchés publics
- Lot 2 : accompagnement des bénéficiaires du PLIE :demandeuses d'emploi en difficultés
- Lot 3 : accompagnement des bénéficiaires du PLIE
- Lot 4 : placement et suivi des bénéficiaires du PLIE : « accès à l'emploi direct »
- Lot 5 : placement et suivi des bénéficiaires du PLIE : « parcours emploi »
- Lot 6 : prestation d'évaluation individuelle des bénéficiaires du PLIE.

Parallèlement, la ComAGA doit mettre en œuvre la procédure spécifique de gestion appelée « piste d'audit » garantissant une bonne gestion des crédits européens. Elle consiste en un contrôle de qualité de la bonne application des procédures et en une vérification de la réalisation par un prestataire indépendant agréé. Cette prestation spécifique exigée par l'Europe peut bénéficier d'une subvention européenne au titre de l'aide à la gestion de la subvention globale. Afin d'obtenir un financement européen, il convient également de déposer un dossier de demande de subvention formelle.

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 14 mai 2007,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du FSE.

D'AUTORISER le Président à signer les conventions à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 27 mai 2008	Affiché le : 28 mai 2008